



## **Herbicide Liberty 200 SN** **Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B abrégée, sous-catégorie 3.11**

**Numéro de la demande :** 2021-0772  
**Demande :** Catégorie B, sous-catégorie 3.11 (nouvelles étiquettes ou modification des étiquettes du produit – nouveaux organismes nuisibles)  
**Produit :** Herbicide Liberty 200 SN  
**Numéro d'homologation :** 25337  
**Principe actif (p.a.) :** Glufosinate d'ammonium (GLG)  
**Numéro de document de l'ARLA :** 3238578

### **Contexte**

L'herbicide Liberty 200 SN est homologué pour la suppression d'un large éventail de graminées et de latifoliées dans les variétés de canola tolérant le glufosinate-ammonium cultivées dans l'est du Canada et en Colombie-Britannique, ainsi que dans les hybrides de maïs et les variétés de soja tolérant le glufosinate-ammonium cultivés partout au Canada. Pour obtenir des détails sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuelle, consulter l'étiquette du produit.

### **But de la demande**

Cette demande vise à modifier l'homologation de l'herbicide Liberty 200 SN en ajoutant les allégations relatives à l'efficacité suivantes pour le canola, le maïs et le soja tolérants au glufosinate-ammonium traités avec 2,5 L de produit/ha (500 g p.a./ha) :

- suppression du kochia à balais (y compris les biotypes résistants des groupes 2, 4 et 9) jusqu'à 10 cm de hauteur;
- suppression du canola spontané (y compris les variétés conventionnelles, Roundup Ready et Clearfield) jusqu'au stade de croissance de six feuilles;
- suppression du gaillet gratteron (y compris les biotypes résistants du groupe 2) jusqu'au stade de croissance de quatre verticilles.

### **Évaluation des caractéristiques chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale**

Aucune évaluation des caractéristiques chimiques du produit n'était requise, puisque les propriétés chimiques du produit n'ont pas été modifiées. Aucune évaluation sanitaire ou environnementale n'est requise puisque le profil d'emploi, y compris la culture hôte ainsi que les

doses et calendriers d'application, du produit demeure inchangé.

### **Évaluation de la valeur**

L'ajout d'allégations de suppression du kochia à balais et du canola spontané et d'une allégation de suppression du gaillet gratteron avec l'herbicide Liberty 200 SN fournit aux producteurs un outil de gestion supplémentaire pour lutter contre ces mauvaises herbes dans le canola, le maïs et le soja tolérants au glufosinate-ammonium.

Les données sur l'efficacité tirées des essais en champ et les justifications ont démontré que le kochia à balais (y compris les biotypes résistants aux groupes 2, 4 et 9 jusqu'à 10 cm de hauteur), le canola spontané (y compris les variétés conventionnelles, Roundup Ready et Clearfield jusqu'au stade de croissance de six feuilles) et le gaillet gratteron (y compris les biotypes résistants au groupe 2 jusqu'au stade de croissance de quatre verticilles) devraient être supprimés ou réprimés par l'herbicide Liberty 200 SN appliqué à raison de 2,5 L de produit/ha (500 g p.a./ha) dans le canola, le maïs et le soja tolérants au glufosinate-ammonium.

### **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de la demande en question, et juge que les renseignements sont suffisants pour modifier l'homologation de l'herbicide Liberty 200 S afin d'y inclure les allégations demandées sur l'étiquette du produit.

### **Références**

**Numéro  
de document  
de l'ARLA**  
3204282

**Référence**  
2021, Efficacy Trial Reports, DACO: 10.2.3.3(B).

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de Santé Canada, 2021

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9